



10 juillet 2017

BULLETIN N° 03-2017A

10 juillet 2017

Protocole A7.3 : Exigences relatives aux énoncés d'interdiction de fumer ou d'utiliser une flamme nue

Le protocole A7.3 du Code de pratique pour l'ammoniac précise les informations importantes qui doivent être présentées à l'entrée de l'installation. Ce protocole stipule que :

«L'information qui suit doit figurer à l'entrée de l'installation : Interdit de fumer ou d'utiliser une flamme nue (les deux énoncés sont obligatoires)»

De plus, le Guide de mise en œuvre du Code de pratique pour l'ammoniac donne des renseignements supplémentaires à l'égard de ces exigences, stipulant que :

«Bien que l'ammoniac anhydre soit inflammable dans certaines conditions, il est peu probable qu'il prenne feu. On craint surtout les dommages causés aux récipients sous pression ou aux canalisations par un incendie classique provoqué par une autre matière inflammable, comme le bois, les matières végétales, le diesel ou un autre type de matière. Quoiqu'il en soit, la plupart des codes et des règlements interdisent de fumer à moins de 15 pieds d'un récipient d'ammoniac anhydre. La signalisation doit stipuler à la fois qu'il est interdit de fumer et qu'il faut éviter toute flamme nue. »

Les installations certifiées utilisent les termes « Interdit de fumer » ou « Interdit d'utiliser une flamme nue » pour être conformes au protocole; cependant, les images représentant l'interdiction de fumer ou d'utiliser une flamme nue sont également acceptées. Voici des exemples de ce genre d'images :



Il est important de souligner que les DEUX types d'énoncés (termes ou images) doivent être conformes au protocole A7.3. Si vous n'êtes pas sûr qu'une image donnée sera acceptée ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'auditeur principal du Code de pratique pour l'ammoniac, Dennis Black, par courriel à l'adresse deblack1@mts.net ou par téléphone au 204-512-2109, ou bien avec le gestionnaire de projet du Code de pratique pour l'ammoniac,



FERTILIZER CANADA
FERTILISANTS CANADA

907 – 350 Sparks, Ottawa ON K1R 7S8
T (613) 230-2600 | F (613) 230-5142

info@fertilizercanada.ca
fertilizercanada.ca | fertilisantscanada.ca

CODE DE PRATIQUE POUR L'AMMONIAC BULLETIN N° 03-2017A

10 juillet 2017

Anthony Laycock, par courriel à l'adresse ammoniacode@funnel.ca. Vous pouvez également communiquer avec Fertilisants Canada aux coordonnées ci-dessous.

Cordialement,

Giulia Brutesco, ing.
Directrice principale, Normes industrielles
Fertilisants Canada
Tél. : 613-230-2600
codes@fertilizercanada.ca